

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 25 février 2026**  
**Extrait du registre des délibérations**

**n°2026-02-25-02**

**Date de la convocation**

**19/02/2026**

Convoqués : 23

Présents : 13

Représentés : 3

Absents : 7

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Pascale GIRARD, Vincent DAINE, Annie COCHET, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Gérard LEROY, Céline TAMPIGNY, Maryse-Corinne ROSE

**Étaient représentés** : Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE-PATRICE, Frédéric PINOIT par Céline TAMPIGNY, Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE,

**Étaient absents excusés** : Anne-Marie LATEUR, Sébastien VILLAIN, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

**Étaient absents non excusés** : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle, Madame DARRAS a loué la salle des fêtes les 24 et 25 décembre 2025, une panne totale du système de chauffage est survenue durant cette période, rendant l'utilisation des lieux particulièrement inconfortable et ne permettant pas le déroulement normal de leur évènement.

Il appartient à la commune de garantir le bon fonctionnement des équipements mis à disposition en contrepartie du paiement d'une redevance.

**OBJET :**

**Administration  
générale**

-

**Remboursement  
location salles des  
fêtes suite à un  
incident technique –  
MME DARRAS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## Suite et fin délibération n°2026-02-25-02

Décide :

- **D'accorder un remboursement de la somme versée par Mme DARRAS, soit un montant de 162 €.**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire  
Pierre DURAND

